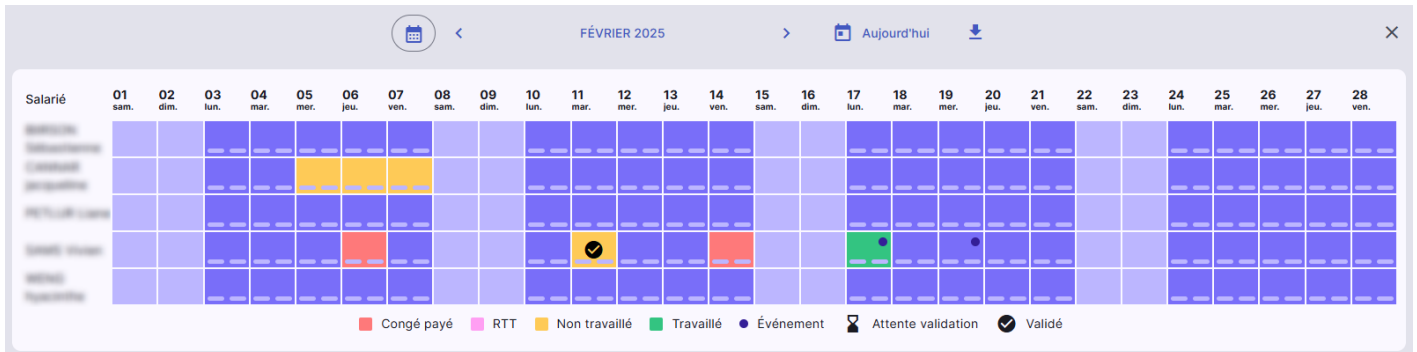


Planning du service

En tant que salarié affecté sur un service, vous pouvez, en fonction des autorisations qui vous sont accordées avoir accès à la consultation du planning du service.

Afin de respecter les obligations du RGPD, cette consultation est limitée en vous permet de savoir seulement si un de vos collègue est présent ou non. L'accès au détail des journées est désactivé.



L'icône  vous permet de télécharger ce planning au format Excel.

Si vous êtes un utilisateurs Chef de service ou Administrateurs, vous avez la possibilité, en cliquant sur une journée, de saisir une demande pour un salarié (celle-ci sera automatiquement validée) :

Mercredi 23 Juillet 2025
Vivien SAMS

1.1.0 - RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES (CDI)

CYCLE DE TRAVAIL

09:00 12:30 13:30 18:00

Congé Activité Évènement

La notion de présence indiquée en vert indique que la personne a une activité travaillée sur la journée concernée. Il peut s'agir d'une journée de télétravail comme d'une formation suivie. Dans les deux cas, ces activités sont assimilées à du temps de travail. Cela n'implique pas qu'il s'agisse d'un temps de présence effectif sur le lieu de travail.

Revision #2

Created 4 November 2022 13:27:49 by Christophe.F

Updated 25 February 2026 15:36:20 by Stephane DUBOIS